# VILL INFOS



Photo prise d'une nacelle par Christophe Carton



## N° 73 3ème trimestre 2012

## Le Mot du maire

Chers Villois et Villoises,

Nous sommes en milieu d'année 2012, et c'est le moment de faire le point sur les réalisations du conseil municipal.

En ce qui concerne les travaux :

- La réhabilitation de la maison au 10, rue du château est terminée et Monsieur José Quatrevaux et sa famille, les nouveaux locataires, ont pu emménager le 1er juillet comme il avait été prévu.
- Les fenêtres du 1er étage de la mairie ont été changées, ce qui nous permettra de faire des économies d'énergie.
- Les appels d'offres pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente ont été lancés. Les travaux devraient être réalisés dans les prochains mois.
- Le réaménagement et le busage de certains fossés ont été également réalisés, Chemin des Usages, rue du Vivier et rue des Antes.
- Pour les travaux qui avaient été prévus, rue du moulin du chapitre (bordurage et aménagement de chemins piétonniers), nous n'avons malheureusement pas obtenu de subvention pour 2012. Nous redéposerons le dossier l'année prochaine.

Malgré la pose de cameras de vidéosurveillance, les dégradations et les vols continuent de sévir. C'est toute la région noyonnaise qui est touchée. Aussi, nous vous recommandons de redoubler de vigilance et de ne pas laisser vos véhicules dehors, la nuit.

Si vous partez en vacances, n'omettez pas de prévenir vos voisins de la durée de votre absence afin qu'ils puissent éventuellement intervenir en cas d'allées et venues douteuses autour de votre habitation. Demandez à des proches de venir ouvrir et fermer vos volets, et de relever votre courrier. Vous pouvez également prévenir la gendarmerie de Noyon des dates de vos vacances afin que des rondes soient organisées.

Enfin, méfiez-vous de tous les démarchages

- à domicile : ne laissez entrer la personne que si vous êtes sûr.
- par téléphone : ne donnez aucune indication sur votre âge, votre situation familiale ou vos horaires de travail.

Souvent, les interlocuteurs prétendent avoir été mandatés par la mairie, ne les croyez jamais sur parole. En règle générale, quand un agent d'une administration doit intervenir dans des propriétés, nous vous en informons par une note de la mairie dans votre boîte à lettres.

Vous avez pu remarquer que cette année encore, nos employés s'activent pour entretenir tous les parterres de la commune et agrémenter le village qui devient de plus en plus fleuri.

C'est une tâche qui leur prend beaucoup de temps et d'efforts, vu l'étendue de notre territoire. Afin de participer au mieux à l'embellissement de la commune, nous vous demandons d'entretenir vos devantures, de pourchasser les mauvaises herbes devant les maisons et les jardins, et de tailler les haies qui pourraient empiéter sur le domaine public.

Le Maire, Philippe Barbillon

## La mairie vous informe

#### RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en **JUILLET**, **AOUT et SEPTEMBRE 1996** sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

## Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet :

## mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales de la commune auront lieu du 1er septembre au 31 décembre. Peuvent s'inscrire:

El Les personnes de nationalité française, âgées de 18 ans au 28 février 2013 et jouissant de leurs droits civiques, pour la liste générale.

Pour les listes complémentaires (municipales et européennes) toute personne ressortissante d'un état appartenant à la communauté européenne, âgée de 18 ans au 28 février 2013 et jouissant de leurs droits civiques.

Se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans ou qui auront 18 ans au 28 février 2013, les inscriptions sont en principe automatiques et vous recevrez une confirmation de votre inscription de la mairie. Si vous n'avez pas reçu cette confirmation au 1er décembre 2012, il faudra venir vous inscrire vous-même au secrétariat de mairie.

Attention, quand vous changez de commune, l'inscription sur les listes de votre nouveau domicile, n'est pas automatique. Vous devez déposer votre demande au secrétariat de mairie. Il est impératif de respecter les délais d'inscriptions, celles-ci sont closes au 31 décembre. Lorsque vous partez de la commune, il est souhaitable de venir le signaler en mairie et d'indiquer votre nouvelle adresse afin que nous puissions vous contacter, le cas échéant.

#### **Naissances**

Clara WILLECOCQ, le 10 mai Maria-Inès FRANCO CARVALHO, le 22 mai

## **Mariages**

Joël COSTA CASALINHO et Vanessa Farcy, le 28 avril Vincent THUILLEUX et Laurie PILLOT, le 16 juin Romuald LEONARD et Céline AVOT, le 23 juin Patrick PECHON et Perrine FREMAUX, le 23 juin

#### Décès

Madame Louise RICHARD; le 19 avril Madame Etiennette BERNARD, le 2 mai Madame Irène STRA, le 6 mai

## REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 4 mai 2012

<u>Présents</u>: Mmes et Ms Barbillon – Valck – Trouillet – Talon – Avot – Gimaret – Brunel – Cresson – Bonenfant – Loir – Muchembled.

Absents : Mme Hallu, procuration à M. Barbillon - M. Lejop, procuration à M. Bonenfant - Mme Colinet, procuration à Mme Gimaret.

Secrétaire de séance : M. Muchembled.

Compte rendu de la réunion du 23 mars 2012 adopté.

## AVANCEMENT DE GRADE DE MADAME MAGALI VERGANO

Le Conseil Municipal

- compte tenu de la délibération du Conseil Municipal de Ville en date du 1<sup>er</sup> février 2012 sur la détermination du taux de promotion des adjoints techniques territoriaux pour les avancements de grade et l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 17 février 2012
- Compte tenu de la situation de Madame Magali Vergano, adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe, qui remplit les conditions d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et 1'avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 27 mars 2012 ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe à temps complet, à compter du 31 mai 2012.
- **de créer** le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012.
- de mandater le Maire pour effectuer une déclaration de vacance de poste sans offre auprès du centre de gestion de l'Oise.
- de mandater le Maire pour prendre l'arrêté municipal de nomination individuel concernant Madame Magali Vergano.

## FIXATION DU MONTANT DU LOYER DE LA MAISON, 10 RUE DU CHATEAU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de louer la maison communale située 10, rue du château à Monsieur José Quatrevaux, employé communal.
- de fixer le montant du loyer à 600 euros mensuels. Monsieur le maire est autorisé à signer le bail correspondant.

#### **DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS**

Suite aux pannes répétées de l'ordinateur du secrétariat de mairie, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat d'un nouvel ordinateur au prix de 1 806.96 € TTC.

Les crédits budgétaires de l'exercice 2012 sont, en conséquence, modifiés comme suit :

Dépenses :

- article 2183 (matériel de bureau et informatique) : + 1810€
- article 022 (Dépenses imprévues) : 1 810 €
- article 023 (virement à la section d'investissement) : + 1 810 €

## Recettes

- article 021 (Virement de la section de fonctionnement) : + 1 810 €

### **ACCEPTATION DE RECETTES**

Le conseil municipal de Ville à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 376.74 € provenant de la compagnie d'assurances GROUPAMA pour remboursement des honoraires d'avocat dans le cadre de la responsabilité civile de la commune (affaire Caille).
- -21.12 € pour remboursement du surplus d'électricité à la salle polyvalente lors de la location des 14 et 15 avril 2012.

## RENOUVELLEMENT DE BAIL

Pour cette affaire qui le concerne, Monsieur le maire sort de la salle et Monsieur Valck, 2<sup>ème</sup> adjoint, prend la présidence de séance.

Monsieur Valck rappelle au conseil municipal la délibération N° 55/2011 du conseil municipal de Ville en date du 6 octobre 2011 autorisant le renouvellement de bail à Monsieur Philippe Barbillon et signale qu'une erreur a été commise dans le libellé de la délibération sur le numéro d'une des parcelles concernées.

Pour rectification, les parcelles concernées sont les parcelles cadastrées suivantes : A89, A244, ZB23 ET ZB99a pour une contenance totale de 3 hectares 48 ares 97 centiares.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de renouveler le bail à Monsieur Philippe Barbillon pour les parcelles ci-dessus énoncées pour une durée de 9 ans à compter du 11 novembre 2011, au taux de 4,5 quintaux l'hectare.

Mme Jocelyne Hallu, 1<sup>ère</sup> adjointe, est déléguée et est autorisée à signer l'acte correspondant.

# AVENANT N°1 A LA CONVENTION ACTES ENTRE LE REPRESENTANT DE L'ETAT ET LA COMMUNE DE VILLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant N° 1 à la convention ACTES signée entre le représentant de l'Etat et la commune de Ville et incluant la télétransmission des documents budgétaires suivants : Budget primitif – Budget supplémentaire – Décisions modificatives – Compte administratif.

Monsieur le maire est autorisé à signer cet avenant.

## CERTIFICAT D'AUTHENTIFICATION DE SIGNATURE DU MAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à enregistrer un certificat d'authentification de sa signature sur le site internet de certinomis dans le cadre de la

## REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONTRAT DE PRESTATION CONCERNANT L'ENREGISTREMENT DES RESEAUX SUR LE GUICHET UNIQUE AVEC LA SER

Les exploitants des réseaux sont tenus de répondre aux obligations du décret 2011-1241 du 5 octobre 2011. A ce titre, la commune doit référencer et enregistrer les réseaux qu'elle exploite elle-même, notamment les réseaux d'éclairage public ou de signalisation. Elle doit également répondre aux demandes de DT (Déclaration de Travaux) ou DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) faites par les maîtres d'ouvrage ou les déclarants de travaux, et leur fournir, le cas échéant, les plans de récolement de leurs ouvrages.

Le projet de contrat avec la SER a pour objet de définir les conditions techniques, juridiques et financières de la prestation de référencement, d'enregistrement des réseaux et de réponse aux DT ou DICT réalisée par le prestataire pour le compte de la commune.

Objets de la prestation de base :

- Procéder à l'inscription au télé-service
- procéder à la déclaration annuelle des longueurs de réseaux avant le 31 mars de chaque année.
- procéder à l'enregistrement des zones d'implantation des réseaux avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et les maintenir à jour ;
- répondre aux demandes de DT ou DICT à l'aide des formulaires ad hoc.
- transmettre, le cas échéant, les plans de récolement concernés.
- rendre compte à la commune des actions réalisées.

Le contrat est conclu pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

Prix de la prestation de base : 100 € HT par an

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer le contrat dans les termes énoncés ci-dessus avec la SER et autorise le maire à le signer.

## TRAVAUX RESEAU ASSAINISSEMENT

Pour cette affaire qui le concerne, Monsieur le maire sort de la salle et Monsieur Valck,  $2^{\grave{e}^{me}}$  adjoint, prend la présidence de séance.

Monsieur Valck expose au conseil municipal que suite au devis établi par l'entreprise Barbillon concernant les travaux à réaliser en bout du réseau d'assainissement, rue du Vivier et rue des Antes, et qui avait été accepté par délibération du conseil municipal de Ville en date du 3 février 2012, un léger surplus de travaux ayant été réalisé, le montant total s'élève à 14 055.00 € HT au lieu de13 755.00 € annoncés dans les devis initiaux. Il signale que l'entreprise reste cependant la moins disante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le surplus de facturation pour un montant total de travaux de 14 055.00 € HT (soit 16 809.78 € TTC).

#### INDEMNITE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide proposer un taux de 1.7% pour la revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs pour l'année 2012.

## TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTEME D'ALARME DE LA MAIRIE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la subvention pour le remplacement du système d'alarme de la mairie a été accordée au taux de 50%.

Il rappelle le devis de la Société PERIN d'un montant de 3170.62 € HT (soit 3 792.06 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer les travaux et autorise le maire à signer le devis de la société PERIN pour le montant susmentionné.

## LIVRE SUR L'HISTOIRE DE VILLE

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une proposition lui a été faite pour l'édition d'un livre sur l'histoire de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vu le prix estimatif de l'édition (environ 22 000 €) et considérant qu'il existe déjà un fascicule qui a été écrit par Madame Urbiha et qui relate l'histoire de Ville de la période révolutionnaire jusque 1863, donne un avis défavorable.

### FESTIVAL DE FOLKLORE

Le conseil municipal donne un avis favorable pour accueillir en juillet un spectacle dans le cadre du Festival International de Folklore de Noyon en juillet prochain. Monsieur le maire est autorisé à signer une convention avec l'association en charge du festival.

## <u>REFECTION DE LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE</u>

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Conseil Général de l'Oise a accordé une subvention d'un montant de 36 590 €pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente mais que la subvention qui avait été demandée dans le cadre de la réserve parlementaire a été refusée, le cumul de ces deux subventions n'étant pas autorisé par le département de l'Oise. Il rappelle que le devis estimatif des travaux s'élève à 79 563.39 € (soit 95 157.81 € TTC). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu l'urgence des travaux, décide à l'unanimité de lancer les travaux. Monsieur le maire est mandaté pour lancer les appels d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

## TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DE L'ORMEAU

S'agissant de travaux qui affectent directement le réseau, la Lyonnaise des Eaux sera contactée pour l'établissement d'un devis

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Voir tableau page 6

## NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

À compter du 1er juin 2012

(Délibération du conseil municipal en date du 4 mai 2012)

	Particuliers de VILLE	Particuliers EXTERIEURS	Associations LOCALES	Associations et sociétés EXTERIEURES
NON LUCRATIF 1 JOUR (semaine)	185 €  Remise des clefs la veille		85 €	555 €  Remise des clefs la veille
	à 15 heures			à 15 heures
NON LUCRATIF 2 JOURS (week end)	300 €  Remise des clefs le vendredi à 15 heures	1 000 € + remboursement frais de charge de fonctionnement: Electricité: 0.20 € le KW Gaz: 1.50 le litre au- dessus de 300 litres  Remise des clefs le vendredi à 15 heures	170 €	1 000 €  Remise des clefs le vendredi à 15 heures
LUCRATIF 2 JOURS (week end)				1 500 € Remise des clefs le vendredi à 11 heures
CAUTION	300 €	1 000 €		1 000 €

Il sera rajouté une clause dans la convention de location, interdisant la sous-location de la salle, notamment par les particuliers de Ville.

Dans le cas où une sous-location à des personnes extérieures à la commune serait constatée, le tarif des extérieurs sera appliqué.

## FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 9 heures au Monument aux Morts, en présence des associations et de la Vaillante. Elle sera suivie de la remise des prix aux enfants qui entrent en 6ème et d'un pot de l'amitié à la mairie.

Rassemblement à la mairie à 8h45.





#### **BROCANTE 2012**

Elle aura lieu le DIMANCHE 2 SEPTEMBRE, en même temps que la manifestation « Ville Fête la Campagne ».

A cette occasion, et exceptionnellement, elle se situera au bout du chemin des sablons. (en haut de la rue de la Bernardie).

## Autres Infos

## Permanences du Maire et des Adjoints

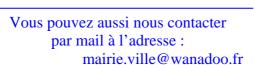
Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi **doivent prendre rendez-vous** en téléphonant au secrétariat

au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

## HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30 Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.





### **ATTENTION!!**



En raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du 16 juillet au 27 juillet le lundi 13 août (lundi de la fête communale) Et du 20 au 31 août

Pour toute urgence, contacter le maire ou les adjoints.

## Analyses d'eau

Les analyses d'eau effectuées par les services de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.



Pour les personnes qui sont intéressées par le compostage, il reste encore des bioseaux à votre disposition au secrétariat de mairie.

## Organisée par l'association Chants et danses du monde, l'édition 2012 du

## Festival International de Folklore,

a pour thématique, les îles du monde :

## les Açores, les Canaries, Chypre, Porto Rico et Taïwan.

En partenariat avec la Région et le Conseil général de l'Oise, la Ville de Noyon a à cœur de soutenir un tel évènement qui symbolise le rapprochement entre les peuples et les cultures.

Un éventail de traditions musicales, culturelles, vestimentaires qui feront de notre ville pendant 5 jours un lieu d'échanges, de partage et de convivialité!

Participez notamment à un repas typique proposé par le groupe des Açores

le mercredi 4 à 21h place de l'Hôtel de ville. Menu à 15 euros.

## **A VILLE**

**LE JEUDI 5 JUILLET** 

21 000000

SALLE POLYVALENTE

**GROUPE « Guarionex »** 

**De Porto Rico** 

Spectacle gratuit

#### Renseignements

Paulo Mendes 06 15 78 51 61 chants-et-danses-du-monde@laposte.net



## LES GALOPINS

Et voilà, nos projets pour l'année scolaire 2011-2012 sont terminés, et nous sommes heureux du travail accompli lors de cette année!

Nos projets réalisés pour cette année scolaire :

- Bourse aux jouets le 23 octobre 2011 à la salle de Suzoy
- Vente de calendriers mettant en scène les enfants du regroupement scolaire
- Vente de chocolats de Noël
- Marché de Noël le 11 décembre 2011 à la salle de Ville
- Loto organisé par « Brigitte et Catherine » le 4 février 2012 soir à la salle de Ville
- Grilles de Pâques
- Kermesse des écoles avec spectacle des enfants le 9 juin 2012 à la salle de Ville

Pour la future rentrée, nous avons déjà de grands projets et d'autres à venir, voici les principaux :

- Bourse aux jouets le 14 octobre 2012 à la salle de Suzoy
- Nouveau : soirée Halloween en collaboration avec Le Comité des Fêtes de Ville le 27 octobre 2012 à la salle des fêtes de Ville (concours de déguisements pour les plus jeunes suivi d'une soirée dansante d'Halloween), on compte sur vous !
- Marché de Noël le 9 décembre 2012 à la salle de Ville
- Loto organisé par « Brigitte et Catherine » le 16 février 2013 soir à la salle de Ville
- Kermesse des écoles le 8 juin 2012 à la salle de Suzoy

Nous souhaitions aussi vous rappeler qu'un concours d'épouvantail est organisé pour la fête de la moisson par le Comité des fêtes de Ville le 1<sup>er</sup> septembre, alors n'hésitez pas à les contacter si vous souhaitez avoir de plus amples informations.

Nous comptons sur nos enfants de Ville !!!

Pour toute information n'hésitez pas à nous contacter :

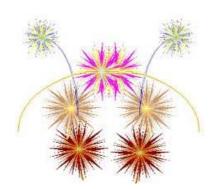
- Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Secrétaire : FONTAINE Sylvie 07 78 26 25 44
- Trésorière : GREMONT Corinne 03 44 09 38 45

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!

Les Galopins

# Du côté du Comité des Fêtes





# Vendredi 13 juillet 2012

A partir de 19 heures Repas à la salle polyvalente Sur réservation

Soirée en musique et buvette



# 11,12 et 13 Aout Fête communale

SAMEDI 11 AOUT 9 heures

AUBADES et VELOS FLEURIS

Pour les vélos fleuris, le papier crépon est à retirer comme d'habitude, chez Monsieur et Madame Denizart, 53 rue du moulin du chapitre.

DIMANCHE 12 AOUT 16 heures

Spectacle des majorettes « Les Rayons de Soleil »

21 h 30 -

RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Rassemblement à la FOLLE EMPRISE

22h30

FEU D'ARTIFICE près de la salle polyvalente

## <u>LUNDI 13 AOUT</u> 16 h :

Tours de manège gratuits pour les enfants de Ville



Samedi 1er et dimanche 2 septembre

3ème édition de « Ville fête la Campagne »

Le programme vous sera distribué.



# Les nouvelles du Foyer Rural





## PROGRAMME 2012 / 2013

septembre-12 <u>Badminton</u>: le mardi uniquement

de 19 à 21h, salle polyvalente.

<u>Pédestre</u> : le dernier dimanche du mois. RDV place de l'église, départ à 9h.

ZUMBA: le lundi

de 19h45 à 20h45, salle polyvalente.

Bibliothèque: le lundi de 18h à 19H30

et le vendredi de 16h à 17h30 (Fermeture du 1° au 31 août 2012 )

octobre-12 LOTO

samedi 13 octobre

décembre-12 Réveillon de la Saint-Sylvestre

mars-13 Bal FOLK avec Amuséon

samedi 23 mars

avril-13 Sortie CAR à Paris

Pour vos vacances, venez faire le plein de livres à la bibliothèque, en juillet et n'oubliez pas de les rapporter en septembre!

Bonne lecture à tous!

Retrouvez nos infos sur notre site:

http://foyerruraldeville.hautetfort.com

Contact courriel: frv-asso@orange.fr

## Les Gais Ville à Joie

## Calendrier des rencontres du trimestre

JUILLET	Jeudi 5	Jeudi 19	
AOUT	Jeudi 2	Jeudi 30	
<b>SEPTEMBRE</b>	Jeudi 13	Jeudi 20	Jeudi 27

Renseignements: Madame Yvonne TALON: 03 44 09 24 14



## La Compagnie d'Arc

Le bureau a été reconduit: Anne-Marie Louvigny Capitaine, Eliane Germain Greffière, Catherine Gimaret Trésorière.

C'est Maurice Bouchain qui est devenu Roi de la Compagnie à la à la 21ème halte et 41ème flèche, comme il l'a souvent été a au cours de sa longue carrière d'archer. Jean-Baptiste Bernard, lui, a succédé à Lilas Colinet comme roitelet en abattant l'oiseau à la 5ème flèche.

Au tir particulier de Chiry les plus jeunes et le plus âgé des archers de la compagnie se sont distingués:

Lilas 1ère des Poussins, Jean-Baptiste 1er des Cadets et meilleur noir, Maurice 2ème des Super Vétérans.

Les prix du roi, du roitelet, du capitaine, de la connétable... au jeu d'arc de Ville ne sont pas encore fixés.

Le championnat de la Ronde( beursault) aura lieu le 1er septembre et le tir du Bouquet Provincial à La -Croix-St-Ouen le 8 septembre.

Nous participerons à la fête de la Moisson le 2 septembre

## Des nouveautés dans le TRI SELECTIF

## A partir du 15 juin 2012, les consignes de tri se simplifient!

Le SMVO et ses communautés de communes et communes adhérentes ont été sélectionnés par Eco-Emballages en qualité de Site Pilote afin de mener l'expérimentation nationale « 2012–2013 : trions plus d'emballages en plastique ». Cette opération consiste à intensifier les performances du recyclage en étendant les consignes de tri à l'ensemble des plastiques.

## Recycler plus de plastique : aujourd'hui c'est possible...

En pratique, dès le 15 juin 2012, pas avant, vous pourrez déposer dans votre sac de tri tous les emballages métalliques (aluminium et acier), les emballages en carton, et, c'est la nouveauté, tous vos emballages en plastique sans exception: bouteille, flacon mais aussi pot de yaourt, sac, barquette et film en plastique....

Dans le même temps, nous adaptons le centre de tri pour trier l'ensemble de ces emballages en plastique.

Au terme de cette année d'expérimentation, et selon les résultats, ce nouveau geste de tri pourrait être étendu à l'ensemble du territoire français.

Un large dispositif d'information du public accompagne le déploiement de cette expérimentation



Renseignements auprès du Service Environnement de la Communauté de Communes au 03 44 09 60 55 ou auprès du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise au N° Vert : 0 800 60 20 02

(\*) Jusqu'alors, les autres emballages n'étaient pas pris en compte car les meilleures conditions économiques, techniques et environnementales n'étaient pas réunies pour en assurer le tri et le recyclage.

## Ensemble, recyclons plus.



## Communiqué de presse

## Du nouveau sur ameli.fr : téléchargez et éditez votre attestation d'indemnités journalières sans vous déplacer !

En 2011, plus de 22 000 attestations de paiement des indemnités journalières ont été sollicitées par nos assurés à l'accueil physique, par téléphone ou par mail. Pour vous simplifier la vie, « ameli.fr », le site de l'Assurance Maladie, vous propose désormais de télécharger et d'éditer sous format PDF votre attestation d'indemnités journalières. Alors, suivez le guide...

## Ameli.fr, c'est aussi :

**le suivi de vos remboursements** en temps réel avec la possibilité de rechercher un paiement sur les 6 derniers mois

la commande en ligne de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie

Le téléchargement de votre attestation de droits et de votre relevé fiscal d'indemnités journalières et/ ou de pension d'invalidité

le suivi de vos participations et franchises

la déclaration de perte ou de vol de votre carte vitale

le formulaire pour poser une question à votre Caisse et obtenir une réponse dans les 48 heures la déclaration de médecin traitant

## **VACANCES**

## Carte Européenne d'Assurance Maladie : ne partez pas sans elle !

## Envie de dépaysement en Europe ? Pensez à commander sans tarder votre CEAM.

### Qu'est-ce qu'une CEAM ?

La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) vous permet de bénéficier de la prise en charge de vos soins en Europe ou en Suisse, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays. Ainsi par exemple, dans certains pays, vous n'aurez pas à faire l'avance des frais, alors que dans d'autres, vous devrez payer vos soins. Vous serez alors remboursé sur place par l'organisme de sécurité sociale de votre lieu de séjour.

## Pour qui?

La CEAM est une carte nominative, individuelle et gratuite. Elle est valable une année. Tous les membres de la famille doivent s'en procurer une, y compris les enfants de moins de 16 ans.

## Pour quels soins?

La CEAM n'est valable que pour des soins qui n'ont pas été prévus (ex : foulure, angine...). Elle ne peut donc pas être utilisée pour la prise en charge de soins programmés. Ces derniers nécessitent toujours une autorisation préalable de votre caisse d'assurance maladie.

#### Où la demander?

C'est simple! Il suffit de remplir le formulaire de demande disponible depuis votre compte sur ameli.fr\*; la carte vous sera transmise par courrier dans les deux semaines.

Vous pouvez également la demander par téléphone en composant le 36.46.

### Trop tard pour la demander ?

Si votre voyage est prévu dans les deux semaines, vous pouvez alors demander un certificat provisoire de remplacement. Il est valable trois mois et directement téléchargeable sur ameli.fr. Vous pourrez alors l'utiliser dans les mêmes conditions que la CEAM.









## SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Depuis 5 ans, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais a mis en place une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)** en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.), pour encourager les travaux d'amélioration des logements du territoire.

Ainsi, si vous êtes **propriétaire occupant** d'un logement construit il y a plus de 15 ans, vous pouvez bénéficier de **subventions** (non remboursables) et de **primes exceptionnelles** (selon votre projet de travaux) :

la prime Habiter Mieux de l'ANAH, et le Fond Energie de la Communauté de Communes.

Exemples de travaux subventionnables :

- Le changement de chaudière ou de mode de chauffage,
- L'isolation de toiture ou de murs.
- La création de ventilations mécaniques contrôlées (VMC),...

Tout projet ayant des travaux permettant de réaliser des économies d'énergies fera l'objet d'une **évaluation énergétique** (**DPE**).

Un DPE actuel du logement sera réalisé, ainsi qu'une évaluation simulée de la consommation énergétique après travaux, en fonction des travaux prévus.

Si le gain de performance énergétique est de 25% au minimum, vous pourrez bénéficier de primes supplémentaires.

## Exemple de programme de travaux :

### Isolation de toiture + Remplacement de la chaudière gaz ancienne par une chaudière à condensation.

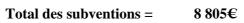
DPE avant travaux du logement : G - 601DPE après travaux du logement : E - 304

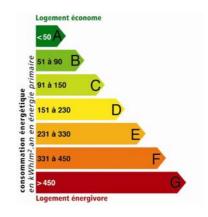
Gain énergétique: 49%

## Plan de financement:

### Montant des travaux : 10 165€TTC – 9 500€HT

Subvention ANAH (35% sur le montant HT) =	3 325€
Prime Habiter Mieux ANAH =	2 100€
Prime Habiter Mieux Conseil Général =	2 000€
Fond Energie CCPN pour l'isolation =	1 080€
Fond Energie CCPN pour la chaudière à condensation =	300€





Le reste à charge est donc de 1 360€ et le gain estimé des charges grâce aux travaux effectués (selon le DPE) = 1 966€par an !

#### L'O.P.A.H. a entamé sa dernière année!

**Profitez-en!** Une équipe spécialisée est à votre service pour vous renseigner, vous conseiller et vous aider à monter votre dossier de demande de subvention.

Vous pouvez joindre CITEMETRIE au **0.800.800.266** (appel gratuit depuis un téléphone fixe, pendant les horaires des permanences), ou venir aux **permanences** :

Point Info Logement, 2 rue Sainte Godeberthe à NOYON (l'entrée se trouve à l'arrière de la Mairie de Noyon, au Service urbanisme)

les mardis de 17h00 à 19h30 et les mercredis de 10h30 à 13h30.

## Un peu d'histoire ... La fête au village

A l'origine, la fête patronale ou fête « votive » est destinée à la célébration du saint patron de la paroisse (A ville, saint Pierre aux liens).

Elle comprenait une partie religieuse : messe et procession et une partie profane : jeux et danses.

Pendant la période révolutionnaire, du fait de leur caractère religieux, elles sont suspendues.

Elles sont remises au goût du jour, au XIXème siècle par les municipalités.

A partir de 1905, année de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elles comprennent uniquement des jeux et des concours de toutes sortes et se terminent toujours par un bal.

C'est l'occasion pour les jeunes qui ont quitté le village de leur enfance et se sont installés loin des leurs, de se retrouver en famille autour d'une bonne table et de renouer avec leurs anciens amis.

Puis, la fête foraine est apparue avec ses manèges et ses marchands de friandises : elle devient plus commerciale.

Néanmoins, la tradition perdure et c'est tous les ans qu'elle re-

vient, la fête au village.

« Fête de village »

Tableau de Thomas Van Apshoven (peintre flamand 1622-1664)



Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE 5, rue de la mairie - 60400 Ville Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr Site Internet : http://www.villinfos.fr